



Chèque bon cadeau magasin de jouets

Par **MONETTE**, le **21/01/2011** à **17:54**

Bonjour,rnrnJ'ai offert un bon cadeau soit la somme de 90€ (quatre vingt dix euros) dans un magasin de jouets pour une petite fille , ce bon de cadeau je l'ai adressé par courrier durant la période des fêtes.rnrnMalheureusement, ce courrier n'est jamais arrivé à l'adresse indiquée!! Il apparaît que la maman s'est manifestée en me précisant que elle n'avait pas reçu ce chèque.rnrnJe contacte le magasin de jouets qui me précise qu'ils n'y étaient pour rien que la poste n'avait qu'à faire son travail ? A ce jour ils ne veulent rien entendre car a savoir que sur la souche de leur chèque aucune mention n'y est apportée. Ce qui ne leur permet pas de retrouver la trace de ce chèque cadeau fait au nom de l'enfant! Dois-je comprendre que j'aurai dû relever de mon côté ce numéro ? rnrnJe souhaiterai savoir quel recours?? pour que le magasin soit d'accord de réémettre un autre chèque ou suis -je vraiment victime de la poste comme le prétendent les responsables du magasin ?rnrnMerci de votre réponse et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Par **mimi493**, le **21/01/2011** à **17:59**

Le magasin n'est en rien responsable de la perte du chèque-cadeau (peu importe comment il a été perdu). Sans en avoir le n° comment peuvent-ils l'annuler ? ça serait trop facile : on achète un chèque cadeau, on le déclare volé/perdu sans le n°, on en a un autre, et ensuite, on utilise les deux pour acheter des choses.rnrnVous avez envoyé une chose de valeur dans une lettre simple, sans même faire un recommandé assuré, vous n'avez donc non plus aucun recours contre la poste.

Par **MONETTE**, le **21/01/2011** à **19:29**

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous sur un point ..le principe du chèque cadeau ne fonctionne pas de la manière donc vous le suggérez car ce n'est pas le principe d'une fraude donc je vous parle car le chèque cadeau ne peut être effectif qu'une seule fois puisque trace oblige que le montant du chèque est honoré dans le magasin ! donc je ne vois pas comment une personne peut l'utiliser une deuxième fois ??

le magasin a une traçabilité de cette somme versée et doit savoir quand elle est utilisée non ? puisqu'ils doivent récupérer le bon cadeau adressé !!!

Je reste dubitative quand à votre réponse et en aucun cas sachez que je n'ai pas l'intention d'adopter une fraude quelconque ! ce qui me désole c'est que je n'ai pu faire ce cadeau à cette petite fille et que le magasin par contre se retrouve en meilleure position que la mienne étant gagnant dans cette histoire. DOMMAGE!!

A mon avis je ne dois pas être la seule personne à envoyer en courrier simple un chèque cadeau qui était accompagnée d'une carte de Noël !

Par **mimi493**, le **21/01/2011** à **20:20**

[citation]donc je ne vois pas comment une personne peut l'utiliser une deuxième fois ??
[/citation]

Vous m'avez mal lu. Si le magasin vous délivre un nouveau chèque cadeau, qu'est-ce qui vous empêche de l'utiliser, puis d'utiliser celui qui a été perdu puisque vous ne pouvez pas donner les références du chèque perdu ?

Je ne dis pas que vous ne l'avez pas vraiment perdu, je dis que si le magasin en délivre un second dès qu'une personne prétend l'avoir perdu, ils ne vont pas en finir.